



DATA/PAT

Les Présidents

Monsieur Augustin DE ROMANET
Président directeur général d'ADP
Aéroports de Paris S.A.
1 rue de France
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Évry-Courcouronnes et Créteil, le 23 MAI 2024

Monsieur le Président-directeur général,

Aéroport de Paris a entrepris l'élaboration d'un projet d'aménagement intitulé « *Paris-Orly 2035* ». Aussi, nous vous informons que les Départements de l'Essonne et du Val-de-Marne souhaitent conjointement apporter leur contribution à ce document prospectif.

Il s'agit en effet d'une démarche de concertation volontaire lancée le 26 février 2024 avec l'ensemble des parties prenantes : compagnies aériennes, autorités publiques, élus, riverains, professionnels et associations, sur les meilleures solutions à étudier pour atteindre une « *ambition de transition environnementale et d'hospitalité* ». Cette concertation doit s'achever le 26 mai 2024.

Le projet Paris-Orly 2035 participe d'une stratégie visant à mettre en place un nouveau modèle aéroportuaire prenant acte de la modération de la croissance du trafic, tout en cherchant à créer les conditions d'un développement soutenable et innovant. Ce projet Paris-Orly 2035, bâti autour de quatre axes d'aménagement, donne la priorité des accès aux transports collectifs et aux mobilités douces et décarbonées. Il doit également permettre la constitution d'un « *hub énergie* », le développement des énergies bas carbone et vise à améliorer la qualité de service de l'aérogare, ainsi que l'intégration de l'aéroport au tissu métropolitain (développement de l'offre immobilière).

Les Départements de l'Essonne et du Val-de-Marne soutiennent le « *Grand Orly* » en tant que porte d'entrée nationale et internationale du sud francilien et en tant que pôle économique majeur, vecteur et créateur d'emplois directs et indirects. Ils demandent la prise en compte des objectifs des rencontres d'Orly et du projet partenarial d'aménagement « *Grand Orly* », signé en 2020, qui a pour ambition de donner un nouvel élan au développement de ce pôle et d'améliorer son accessibilité, en particulier pour les habitants de ces deux départements, tout en assurant la réduction des nuisances sonores et la santé des riverains.

Aussi, nous saluons l'initiative de cette consultation, et souhaitons vous faire part des principaux éléments, portés et soutenus par le Département de l'Essonne et le Département du Val-de-Marne, qui mériteraient d'être pris en compte ou rappelés dans le cadre de ce document stratégique.

Affaire suivie par : Miguel Figueiredo - DATA/PAT - Département de l'Essonne - Tél : 01.60.91.31.92

I. Mobilités

Cet axe était notamment abordé, décliné en résolutions, dans le cadre des rencontres d'Orly de mars et avril 2019 : « *un pôle ancré dans son territoire et connecté à la métropole* » (faciliter l'accès du pôle à l'échelle régionale et locale, développer les mobilités soutenables, etc.).

Projet de TCSP au sein de la plateforme d'Orly

Le projet d'aménagement Paris-Orly 2035 prévoit la mise en service d'un transport collectif en site propre (TCSP) interne pour l'accessibilité du dernier kilomètre. Celui-ci devrait assurer la desserte de l'ensemble des points d'intérêt de la plateforme aéroportuaire.

À ce sujet, nous souhaitons que puissent être étudiées les interactions possibles de ce futur TCSP avec les infrastructures existantes et ce en articulation avec les modes actifs, afin de faciliter l'accès des habitants des Départements de l'Essonne et du Val-de-Marne à la plateforme, et notamment au pôle gare ligne 14 / ligne 18.

Nous souhaitons également qu'une attention particulière soit portée à l'accueil au sein de ce TCSP des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. Nous demandons ainsi à ce que l'enregistrement des bagages placés en soute puisse être réalisé au niveau des parkings périphériques, avant d'accéder à ce futur TCSP.

En outre, le Département de l'Essonne est fortement engagé dans la réalisation de projets visant à décongestionner le réseau routier au sud de la plateforme. Aussi l'impact des futurs parcs de stationnement devra être étudié et partagé afin de garantir qu'ils n'induiront pas de charge supplémentaire sur un secteur déjà sous contrainte.

Nécessité d'une réflexion à une échelle « multipolaire »

Les Départements de l'Essonne et du Val-de-Marne encouragent un développement du « *Grand Orly* » qui s'appuie sur la multipolarité que constitue l'ensemble Massy-Atlantis, en lien avec Saclay, Orly et Evry.

Extension des lignes 14 et 18 du Grand Paris Express

Les Départements de l'Essonne et du Val-de-Marne soutiennent le positionnement d'une gare à Morangis sur la ligne 14 du Grand Paris Express.

Ils demandent, par ailleurs, le prolongement de la future ligne 18 du Grand Paris Express vers l'Est, au-delà de la gare RER de Montgeron-Crosne, jusqu'à Boissy-Saint-Léger RER.

Pérennisation et renforcement d'Orlyval

Les Départements de l'Essonne et du Val-de-Marne demandent à ce que le métro automatique Orlyval soit pérennisé et renforcé entre l'aéroport d'Orly et Antony RER. Nous soutenons ainsi le maintien de l'infrastructure, y compris après l'arrivée du métro sur la plateforme, notamment en étudiant la mise en place de desserte locale (secteur Antony, Wissous, Rungis).

Projet de Gare TGV qui doit prendre en compte la gare TGV de Massy

Les Départements de l'Essonne et du Val-de-Marne soutiennent la création d'une gare TGV à Pont de Rungis Rungis-Aéroport d'Orly. Cependant, cette création devra s'accompagner de précautions pour que la gare TGV de Massy ne soit pas affaiblie.

En outre, les deux Départements souhaitent conditionner explicitement l'ouverture de la future gare TGV de Rungis-Orly à un schéma de desserte préservant la desserte actuelle de Massy-TGV et confortant le lien Orly-Massy par la ligne 18 pour l'axe Atlantique.

Projet de prolongement de la voie des Avernoises

Le Département du Val-de-Marne s'est engagé pour assurer la réalisation du prolongement de la voie des Avernoises, dite « barreau des Avernoises », qui est un projet identifié dans le cadre du projet partenarial d'aménagement (PPA) du « Grand Orly », afin de contribuer à la décongestion des accès routiers à la plateforme aéroportuaire. Le Département du Val-de-Marne assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet attendu, notamment par la Ville de Rungis et Aéroport de Paris, et le Département de l'Essonne assurera la gestion ultérieure de la voie.

Projet de contournement sud d'Orly

Le Département de l'Essonne porte le projet de contournement sud de l'aéroport d'Orly – déviation de Paray-Vieille-Poste, itinéraire est-ouest.

II. Développement économique / emploi

Cet axe était notamment abordé, décliné en résolutions, dans le cadre des rencontres d'Orly de mars et avril 2019 : « *un pôle attractif, support du développement local* » (favoriser en priorité l'accès des populations riveraines aux emplois du pôle, proposer des conditions de vie attractive aux salariés du pôle, etc.).

Le « Grand Orly » doit devenir un pôle industriel d'excellence

Le PPA « Grand Orly », signé le 28 janvier 2020, avait la volonté de porter un projet de développement et d'aménagement durable du Pôle Grand Orly. Il a été initié par l'Etat et signé par les deux Départements et les collectivités locales concernées, les établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que différents établissements publics et privés (dont ADP).

Il s'avère que le pôle d'Orly concentre 25 000 emplois. 9 100 de ses employés habitent en Essonne et 4 200 dans le Val-de-Marne. Les métiers gravitent, pour partie, autour d'activités économiques « *traditionnelles* » liées aux domaines de l'aéroportuaire, des services, de la logistique, de l'hôtellerie, de la restauration, etc. Mais l'activité économique concerne également des domaines diversifiés et à forte valeur ajoutée qui touchent aux métiers de l'industrie de pointe, aux domaines tertiaires, etc.). Air France Industrie constitue, à ce titre, un acteur majeur et historique de ce territoire stratégique.

Or, le PPA « Grand Orly » vise notamment à soutenir le développement de l'activité industrielle et productive sur le Pôle d'Orly (mobilisation du foncier, soutien aux investissements industriels, innovation immobilière, etc.).

L'objectif est par conséquent de conforter et de capitaliser sur la fonction industrielle du Pôle d'Orly, et d'accueillir de nouvelles activités associées autour de l'industrie 4.0 en particulier.

Le Département de l'Essonne promeut et encourage le développement d'une industrie dite du futur ou « 4.0 », autour de la plate-forme aéroportuaire. Il s'agit notamment de faire converger les univers virtuels, la conception numérique et la gestion (finance et marketing) avec les produits et objets du monde réel.

À titre de comparaison, si l'on observe l'autre grand pôle économique du Nord de l'Essonne que constitue le Plateau de Saclay, dédié principalement aux filières d'excellence ainsi qu'à la Recherche & Développement, l'ambition des deux Départements est qu'Orly devienne le pôle d'excellence industrielle du nord de l'Essonne et du sud du Val-de-Marne.

L'importance de l'accès aux emplois du pôle

Les projets développés dans le cadre du PPA prennent également en compte et soutiennent les actions déjà mises en place pour améliorer l'accès aux emplois du pôle par l'ensemble des catégories socio-professionnelles du « *Grand Orly* ».

Délocalisation des activités d'Air France

Par ailleurs, les Départements de l'Essonne et du Val-de-Marne sont vigilants envers la stratégie de la société Air France conduisant au départ de ses activités d'Orly. Le 20 novembre 2023, le Conseil départemental de l'Essonne a voté une motion visant à demander à la société Air France de revoir ce plan, et alerté les services de l'Etat, par l'intermédiaire du Ministère des Transports, sur les conséquences en matière d'aménagement du territoire d'une telle décision si elle se confirmait.

Les Départements de l'Essonne et du Val-de-Marne appellent à protéger les emplois qualifiés présents sur site, en travaillant avec les salariés et les acteurs du territoire à un plan de développement dédié à Orly, en soulignant les intérêts économiques et sociaux des deux départements, ainsi que le prolongement de la ligne 14 du métro et celui, à venir, de la ligne 18.

III. Environnement

Cet axe porte sur la réduction de la gêne sonore, la transition énergétique et de la qualité de l'air. Il était notamment abordé, décliné en résolutions, dans le cadre des rencontres d'Orly de mars et avril 2019, et nous souhaitons insister sur ce point. Cet axe sera traité de manière spécifique par nos deux départements dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'arrêté portant restrictions d'exploitation sur l'aérodrome de Paris-Orly (Val-de-Marne).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président-directeur général, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Bien à tous

François Durovray, Président de l'Essonne



Olivier Capitanio, Président du Val-de-Marne

